

Communiqué LA PERLA WORLD SA - FRANCE

Aix-en-Provence, le 27 juillet 2010

Par un communiqué en date du 24 janvier 2010, la société La Perla World Limited (Gibraltar) société représentée par Monsieur Geert Duizendstraal indiquait avoir signé en date du 31 décembre 2009, une convention de cession d'actions visant à acquérir au plus tard le 30 juin 2010, 15.000.000 (soit 25,3% du capital) des 27.456.520 titres La Perla World SA (soit 46,3% du capital) détenus par Athanor Equities Sicar Luxembourgeoise.

Au 30 juin 2010 aucune de ces actions n'était payée, ni transférée à l'acheteur.

Parallèlement, en date du 31 décembre 2009, Monsieur Geert Duizendstraal avait signé une convention de cession d'actions visant à acquérir au plus tard le 30 juin 2010, l'intégralité des titres La Perla World SA, soit 2.275.000 actions (soit 3,8% du capital), détenus par Colibri Holding SAS.

Au 30 juin 2010, 1 447 727 actions (soit 2,4% du capital) étaient payées et transférées à l'acheteur, soit un solde de 827 273 actions restant à payer et à transférer.

Il est rappelé qu'ATHANOR SICAR SCA et COLIBRI HOLDING SAS possédaient au total préalablement à cette opération 50,1% de La Perla World.

La Perla World Limited, représentée par Monsieur Duizendstraal, précise que ces deux conventions ont fait l'objet d'un avenant visant à reporter au 30 septembre 2010 la date limite de paiement du prix de cessions des titres La Perla World avec l'obligation pour les acheteurs de garantir le paiement par l'émission de garanties immobilières de premier rang d'un montant au moins équivalent au prix de cession avant le 10 août 2010.

Les actions seront transférées aux acheteurs dès la validation des garanties de paiement.

La participation de La Perla World Limited (Gibraltar) de concert avec Monsieur Duizendstraal, après le transfert du bloc représentera 29,1% du capital de La Perla World SA.

Par ailleurs, selon un communiqué en date du 04 juin 2010, le Conseil d'Administration de LA PERLA WORLD SA informait de sa décision de reporter l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 19 mai 2010. Dans le cadre de l'ordonnance rendue par le Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence la société informe que l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu la dernière semaine du mois d'octobre 2010 (un avis de convocation sera publié au BALO).

Il est rappelé que les principaux enjeux de cette assemblée générale porteront sur la validation du plan de restructuration, l'approbation des comptes 2009 et la présentation des comptes semestriels au 30 juin 2010, ainsi que sur le changement de gouvernance et la ratification de la nomination des nouveaux administrateurs.

Notes pour l'éditeur

La Perla World SA (ex-Mandarine Holding SA) combine l'expertise en investissements (politique d'acquisitions et de financement judicieuses) et l'expérience en matière de « vie internationale » (sites uniques, demeures exceptionnelles et excellents services). La société a pour mission d'accroître ces compétences et d'anticiper les tendances et les opportunités du marché international de l'immobilier de manière rapide, experte et profitable à la fois aux investisseurs et à l'utilisateur final.

La Perla World SA poursuit ses activités de développement dans l'immobilier et l'hôtellerie au Maroc et en Europe. Ses points forts englobent la conception, la réalisation, le marketing et la gestion de ses projets. Sur le marché Marocain, trois projets immobiliers sont en cours à présent et comprennent environ 1.700 appartements et villas. La société a également fondé la chaîne d'hôtels Sublim, dont le premier hôtel, le Sublim Eiffel, a ouvert à Paris en décembre 2008. La société La Perla World est une Société Anonyme de droit français cotée sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

En France : Mr Jean-Christian Bal - Directeur Financier - +33 (0) 488 782 278

Au Maroc : M. Mohammed Al Andaloussi - Directeur Général - +212 522 23 77 77

Site internet : www.laperlaworld.com